Envoyé en préfecture le 16/12/2020
Reçu en préfecture le 16/12/2020
Affiché le
ID : 033-213300700-20201215-202093-DE

Mairie de Brach

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 15 décembre, à dix- huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Renaud CHEIN, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Audrey JOLLY, Isabelle DUVILLARD.

Etaient absent excusé : Mme Sophie OLIAS—ZEITSCHEL pouvoir M. PHOENIX Didier, Mme Sanchez Catherine pouvoir M. LASSALLE
Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

FINANCES 2020/93 N°35

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT D'UN SKATE-PARK

Monsieur le Maire rappelle que la commune de BRACH souhaite entreprendre des travaux pour l'aménagement d'un skate Park.
Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Coût total des travaux :	**65 468.00 € HT**
Montant maximal subventionnable par le Conseil Départemental	40 000.00 €
Subvention du Conseil Départemental (20 %)	8 000.00 €
Avec le coefficient de solidarité 2020 (1,24)	**9 920.00 €**
Subvention de la caisse d'allocations familiales (35 %)	22 914.00 €
Autofinancement (49.84 %)	32 634.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **01 contre, 14 pour** les membres présents et représentés **DECIDE :**

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 16/12/2020
Reçu en préfecture le 16/12/2020
Affiché le
ID : 033-213300700-20201215-202093-DE

- De programmer les travaux
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental.
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les travaux dès accord de la subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX

MAIRIE DE BRACH (Gironde)

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo